

FORMULAIRE SOUS-CLASSEMENT Joueur Compétition né en 2003

Pré-saisir la demande dans hockeynet et mailer le présent document
à a.gibier@ffhg.eu

Extrait RALM – article 43.1 : Les joueurs U21 sont sous-classables en U20, à l'exception des joueurs mutés et des gardiens de but. En tout état de cause, le nombre de joueurs U21 sous-classés inscrit sur la feuille de match est limité à deux en U20 Elite et quatre en U20 Excellence.

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club : **les ours de villard de lans**

licencié depuis : ans
date de naissance :/2003 discipline pratiquée : **hockey sur glace**

mail de l'Association : **villard.82022**@..... **ffhg.eu**

JOUEUR COMPÉTITION NÉ EN 2003 SOUS-CLASSEMENT (annexe ALM 1)

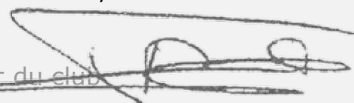
Je soussigné(e), Président(e) du club **Frédéric BERTRAND**,
sollicite, le :

sous-classement de sénior à U20

Fait à **villard de lans**, le **01/08/2023**



Les Ours de Villard de Lans
Association Loi 1901
116 chemin de la Patinoire
38250 VILLARD-DE-LANS
Siret : 39891615500011

Président du club


CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le sur classement, le sous classement (simple ou double), la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.